

« Joël Guerriau, Sénateur de Loire-Atlantique : « Monsieur le Président, tenez votre promesse, n'augmentez pas les impôts ! » »

07/05/2015

## Joël Guerriau, Sénateur de Loire-Atlantique : « Monsieur le Président, tenez votre promesse, n'augmentez pas les impôts ! »

Joël Guerriau, Sénateur de Loire-Atlantique, est intervenu aujourd'hui pour dénoncer la nouvelle imposition que souhaite faire voter le Gouvernement malgré les promesses du Président de la République en abaissant à 300 000€ le seuil d'exonération de l'octroi de mer, contre 550 000€ actuellement.

L'octroi de mer est une imposition spécifique des départements d'outre-mer. Cette taxe indirecte porte sur les produits importés comme sur les productions locales.

L'amendement que le Sénateur propose a pour objet de maintenir le plafond d'application de l'octroi de mer au seuil actuel de 550 000€ pour les entreprises produisant localement, et appelle à « réfléchir à une voie de sortie de l'octroi de mer et à la définition des ressources pérennes pour nos territoires ultramarins qui soient respectueuses des populations les plus fragiles, du développement économique et de l'autorité de l'Etat. »

Pour Joël Guerriau, « **il est peu opportun dans un contexte de crise de baisser ce seuil, qui va conduire environ 650 petites entreprises ultramarines à inscrire dans leur bilan une charge supplémentaire** ».

Cette mesure conduirait donc des entreprises de production locale avec un chiffre d'affaires supérieur à 25 000€ mensuel à s'acquitter d'un nouvel impôt. Or pour le Sénateur, « **faire payer un impôt supplémentaire aux entreprises c'est les rendre plus vulnérables, moins compétitives. C'est fragiliser leurs activités** ».

De plus, les consommateurs locaux paieront au final plus cher des produits fabriqués sur leur territoire alors qu'ils ont déjà un pouvoir d'achat en moyenne inférieur à la métropole. Le taux de chômage en Outre-Mer est bien supérieur à celui de l'Hexagone.

« **L'octroi de mer pénalise le consommateur sans aucune forme de distinction : c'est un impôt régressif** ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)